

UNIVERSITE DE KINSHASA

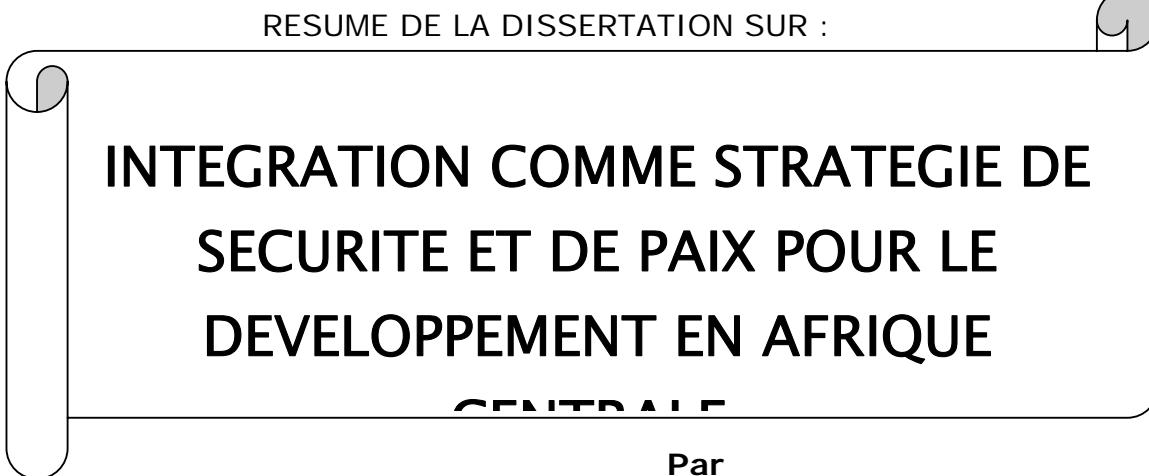


CHAIRE UNESCO

Pour la Culture de la Paix, Règlement des Conflits, Droits de la Personne, Démocratie et Bonne Gouvernance.

**Département de Gestion des Conflits
3^{ème} Cycle de Formation Universitaire
Diplôme d'Etudes Approfondies
D.E.A.**

RESUME DE LA DISSERTATION SUR :



Dissertation présentée et défendue en vue de l'obtention du titre de Diplômé d'Etudes Approfondies en Droits de la Personne
Option : Prévention, Médiation et Gestion des Conflits.

Année Académique 2002-2004

UNIVERSITE DE KINSHASA



CHAIRE UNESCO

Pour la Culture de la Paix, Règlement des Conflits, Droits de la Personne, Démocratie et Bonne Gouvernance
Département de Gestion des Conflits
3^{ème} Cycle de Formation Universitaire
Diplôme d'Etudes Approfondies
D.E.A.

**INTEGRATION COMME STRATEGIE
DE SECURITE ET DE PAIX POUR LE
DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE
CENTRALE.**

PAR

KIBULU MIKA MICHEL

Dissertation présentée et défendue en vue
de l'obtention du titre de Diplôme d'Etudes
Approfondies en Droits de la Personne
Option : Prévention, Médiation et Gestion
des Conflits.

Promoteur : Professeur BANYAKU LUAPE E.
Co-promoteurs : - Professeur MULUMA MUNANGA
- Professeur LUKIANA MABONDO

Année Académique 2002-2004

Résumé de la dissertation

Monsieur le Président du jury ;
Messieurs les membres du jury ;
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs ;
Distingués invités ;
Camarades auditeurs et chers collègues.

Après la formation reçue en droits de la personne à la Chaîne Unesco de l'Unikin, nous arrivons au jour « J » de la présentation des résultats de notre recherche qui a porté sur « l'intégration comme stratégie de sécurité et de paix pour le développement en Afrique centrale ».

Comme d'aucuns le savent, rédiger une dissertation de ce genre est un exercice intellectuel ardu et périlleux qui exige une solidarité tout azimut, laquelle mobilise les uns et les autres afin de concourir chacun à sa manière, au résultat final. Aussi, après avoir réalisé un tel travail, il est un devoir pour le récipiendaire de manifester sa gratitude à tous les artisans direct et indirects sans lesquels, ce projet resterait illusoire.

C'est ainsi donc pour nous voulons de dire merci aux autorités académiques de l'Université de Kinshasa qui ont bien accepter que la Chaire Unesco pour les droits de l'homme pour l'Afrique Centrale et la Sadec (Communauté pour le développement en Afrique Austral...) puisse fonctionner au sein de l'Unikin, ce qui nous a permis d'étudier localement au coût relativement abordable.

Notre gratitude au professeur MUNGALA ASINBIE Directeur Titulaire et Représentant légal de l'Unesco pour son courage et sa perspicacité avec lesquels il dirige cette institution qui aujourd'hui fait parler d'elle à travers le monde.

Que corps professoral de l'édition 2002 - 2004 trouve ici l'expression de notre profonde gratitude. D'une manière particulière, nous voulons exprimer notre reconnaissance aux professeurs BANYAKU LUAPE, LUKIANA MABONDO et MULUMA MUNANGA respectivement promoteur et co-promoteurs.

Au président et aux membres du jury nous voulons exprimer notre gratitude pour le sens qui va caractériser l'exercice intellectuel que vous allez nous soumettre dans quelques instants.

1. Motivation

Depuis l'effondrement du mur de Berlin symbole de la fin de la guerre froide en 1990, on assiste à une sorte d'une implosion qui a semé l'insécurité interne et externe aux Etats d'Afrique Centrale.

La recherche des solutions à la multitude des conflits en Afrique centrale pour la plupart extrêmement difficiles à résoudre et persistants. Des millions de personnes y ont trouvé la mort et les droits fondamentaux ont été bafoués. Les populations entières ont été contraintes d'abandonner leurs foyers et chercher refuge dans les pays voisins. Les coups sociaux et économiques de ces conflits sont éclatants et présent lourdement pour le développement des pays et de communautés déjà frappé par une extrême pauvreté.

A notre qualité d'apprenant en droits de la personne, plus spécialement à la prévention, médiation et gestion des conflits, cette préoccupation a suscité à nous, le soucis de la mise en Afrique centrale des mécanismes de résolution des problèmes en vue de la restauration de la paix.

Cette motivation nous a permis d'intituler notre sujet de recherche comme ceci : « l'intégration comme stratégie de sécurité et de paix pour le développement en Afrique centrale ».

Notre sujet de recherche est subdivisé en six chapitres précédés d'une introduction générale et se clôture par une conclusion générale.

Introduction générale

Concernant l'introduction générale, celle-ci s'articule autour de quatre points à savoir :

1. L'état de la question

L'état de la question a consisté à lire les ouvrages (bibliographies) sur intégration qui ont précédé notre réflexion.

2. Problématique

- Ici, nous nous sommes posé une série de questions concernant l'intégration en Afrique centrale qui se résume à celle-ci : « Comme on ne peut gagner la sécurité par la guerre, est-ce que l'intégration ne peut-elle pas procurer la paix ? ». Partant de cette problématique nous avions dégagé une hypothèse.

3. Hypothèse

- L'hypothèse de cette problématique est formulée comme suit : « l'intégration des Etats d'Afrique centrale serait l'unique moyen de procurer la paix à ces derniers qui malgré leur souveraineté tant vantée n'ont pas su sécuriser leur population et leurs frontières respectives.

4. Méthodes et techniques

Pour mener à bien notre étude, nous avons fait appel à la méthode dialectique avec ses quatre principes (lois) et aux techniques documentaires écrites et virtuelles.

5. Délimitation du sujet

Pour être précis et éviter la divagation dans le traitement de notre sujet, ce dernier a été limité essentiellement dans l'espace sur la sous-région d'Afrique centrale et dans le temps dans la période allant de 1990 à 2005.

6. Difficultés rencontrées

Il est évident que toutes démarche rencontre des obstacles. Ces derniers ne nous n'ont pas épargné de ce principe. Ainsi, nous avons rencontré quatre écueils principaux :

- a. manque d'une documentation adéquate et moderne ;
- b. l'amnésie (déficit mentale) qui s'est imposé en pleine recherche ;
- c. refus de diplomates à répondre à nos questions et enfin ;
- d. l'insuffisance des moyens financiers.

7. Structure de la dissertation

CHAPITRE 1. CADRE THEORIQUE DE L'INTEGRATION REGIONALE

Le premier chapitre était consacré aux considérations théoriques concernant la définition des concepts clefs de notre étude notamment : intégration, stratégie, sécurité, paix et développement ; et la présentation de la sous région d'Afrique Centrale notre champ d'investigation. A ce propos nous avons donné de précision sur la composition, les éléments démographique, économiques, géographiques et soulevé quelques problèmes de cette contrée.

CHAPITRE 2. ETAT DE LIEUX DES ORGANISATIONS SOUS REGIONALES

Au deuxième chapitre, nous avons fait l'état de lieux des organisations internationales africaines.

En effet, au seuil indépendances, et compte tenue de leur faiblesse à satisfaire au bien être de leur population, ils se sont lancés dans le processus d'intégration économique en mettant en place plusieurs organisations (communautés) économiques. Quarante cinq après, le constat est amère, ces pays ne sont pas encore intégré. L'Etat de lieu nous a permis de savoir que si ceux-ci ne sont pas intégrés, autrement dit, si le processus d'intégration a échoué la raison principale est le manque de volonté politique de ceux-ci à céder une partie de leurs attributions aux supra-structures.

L'échec de l'intégration a engendré des conséquences telles que la méfiance entre Etats, des conflits et des guerres qui ont rendus cette sous-région vulnérable.

CHAPITRE 3. LA DESINTEGRATION EN AFRIQUE CENTRALE

Le troisième chapitre parle des causes de la désintégration en Afrique Centrale. L'intégration étant un processus qui a deux phases interne et externe, la phase interne est une étape très importants et constitue la fondation solide sur laquelle doit se reposer l'édifice sous-régionale qui n'est pas bonne.

L'intégration interne vise augmentation de la cohésion nationale, de l'unité entre les différents groupes ethniques et entités territoriales tant au niveau horizontal que vertical. En Afrique Centrale, le niveau interne n'est pas du tout uni. Le manque de cohésion nationale, des injustices socio-économique, la prise de pouvoir par la force, sème l'insécurité politique.

CHAPITRE 4. CONDITIONS D'UNE INTEGRATION NATIONALE AU NIVEAU DE CHAQUE ETAT D'AFRIQUE CENTRALE

Ce chapitre s'articule en trois sections. Chacune d'elle se focalise autour des conditions de l'intégration interne à chaque état.

En ce qui concerne l'intégration interne à chaque Etat, la réalisation d'une intégration est conditionnée par un certain nombre des préalables politique, économique et social.

Sur le plan politique, au vue des problèmes de l'insécurité permanente, chaque Etat a le devoir de sécuriser ses frontières nationale, sa population, instaurer un Etat de droit et la mise en place d'une diplomatie préventive.

Pendant longtemps, de l'antiquité jusqu'au 19^{ème} siècle, la défense de l'intérêt national par l'usage de la force fut considéré

comme un exercice normal d'un droit inhérent ou la qualité d'Etat indépendant et souverain.

Mais à nos jours, depuis la 1^{ère} guerre dite « mondiale », (mais en réalité internationale européenne), époque des nations civilisées, cela n'est pas plus acceptable. En effet, depuis les pactes de Locarno (1925) et de Briand – Kellog (1928), conjointement « prix Nobel de paix » en 1929, la guerre est prohibée dans les relations entre les nations. Autrement dit, la guerre est déclarée hors la loi, à l'exception du droit de légitime défense (en cas d'agression étrangère) et des opérations de maintien de la paix décrétée par l'ONU.

A ce sujet, il faut rappeler que la charte de l'ONU a aboli le droit à la guerre et interdit le recours à la force comme moyen de solution des conflits d'intérêts internationaux.

Mais hélas, dans la pratique des relations internationales, les conflits voir les guerres entre les Etats n'ont jamais été plus nombreux qu'à nos jours.

En 2001, par exemple, l'institut international de recherche sur la paix de Stockholm a dénombré 25 conflits majeurs dans le monde. Il est signifiant de relever que 10 sur 25 de ces conflits sont situés bien en Afrique.

1. Sécurité nationale

Pour parer à toute éventualité, chaque Etat de la sous-région a l'obligation de mettre en place les mécanismes de la défense de ses frontières nationales. L'instrument par excellence de cette prévention n'est autre que l'armée. D'où la nécessité pour chaque Etat de reformer son armée étant donné que la plupart des armées en Afrique Centrale sont issues généralement des régimes tyranniques et n'ont pas un caractère national. En effet, les Etats d'Afrique centrale ont souffert de la médiocrité suite à l'ingérence politique qui n'a pas

érodé leur professionnalisme et conduit à des recrutements effectués sur une base ethnique ou géographique.

L'amélioration de sécurité est un processus continu et que les forces de sécurité devraient constamment se mesurer à des nouveaux défis. Concrètement, le secteur de sécurité doit se transformer, et ne peut se faire isolément mais doit s'inscrire dans un processus plus vaste de réforme politique.

Formation d'une armée nationale et dissuasive, doit être associé au désarmement, démobilisation des milices et des groupes armés disséminés dans les Etats qui sortent des conflits armés.

2. L'instauration de l'Etat de droit

L'idéal que porte la déclaration universelle de droit de l'homme est celui de reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables.

En effet, l'histoire universelle aussi que l'histoire de nos pays enseigne que le méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbare qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, la liberté de la terreur et de la misère a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

La déclaration universelle de droit de l'homme suscite de progresser les droits par les régimes de droit pour que l'homme ne soit pas contraint en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

Par ailleurs pour se démarquer de l'Etat de policier ou totalitaire qui est à l'injustice, de la méprise des droits fondamentaux qui sont à la turbulence qui sème l'insécurité interne, l'Etat de droit se donne des indicateurs ci-après :

- a. la pratique de la démocratie, la justice, la bonne gouvernance, la bonne de l'administration effective de la cité ;
- b. la responsabilité des citoyens,
- c. soumission de l'armée au pouvoir civil.
- d. séparation des pouvoirs ou interdiction du cumul des fonctions étatique classiques (pouvoir législatif, pouvoir exécutif et pour judiciaire)
- e. Contrôle des actes gouvernementaux, administratifs et le contrôle constitutionnel. Choix de gouvernant par les élections.

3. Politique diplomatique

Une fois les frontières nationales sont sécurisées grâce à la disponibilité d'une armée nationale, fortes et dissuasive ; et la mise en place d'une politique pour l'instauration de l'Etat de droit sont réunies il faut enfin mener une politique nationale externe par la diplomatie.

Cette diplomatie doit être appréhender par les Etats dans un contexte de prévention des conflits et mettre en place les différentes stratégies ou politique globales à laquelle sont déterminées la place et le rôle à jouer dans la sous-région, dans le continent et dans le monde. Cette diplomatie doit respecter les normes classiques et spécifiques.

Sur le plan économique

Les pays du continent africain sont les plus pauvres du monde. Les différentes crises qu'ils ont connues depuis la fin de la guerre froide, ont détruit le ressort des économies et les ont enfoncé d'avantage dans l'extrême pauvreté. Et sont classés les derniers sur la liste du pays pauvres et très endettés (P.P.T.E) du monde entier.

Comme d'aucun le savent, l'économie est le pilier ou appuie à toutes sorte de politiques. Lorsque l'économie ne joue pas son rôle, celui de chercher le bien ou le mieux être de la population, elle ouvre

de brèches en favorisant la pénétration d'armes au pays qui finisse par créer des conflits armés, la fraude. ...

De vu du niveau très bas qu'atteint l'économie de ces pays, à cette époque post-conflits, les pays sont dans l'obligation de relancer des activités économiques. Pour ce faire, chaque Etat doit monter des stratégies pour une meilleure relance de ces activités notamment : la paix, les infrastructures, l'appel au partenariat et à la coopération.

La paix et la sécurité sont les conditions sine qua non qui permettent à chaque pays de se développer. En effet, un pays en conflits ou en guerre civile ou inter étatique concentre ses efforts pour la recherche des solutions pour rétablir la paix au détriment du développement économique. Le développement ne peut se réaliser dans le contexte de turbulence, l'instabilité ou s'enchevêtrent. La paix d'un pays attire des investisseurs africains et étrangers d'investir au pays au vue des ses potentialités naturelles.

Le plus grand problème sur le plan économique est celui d'insuffisance des infrastructures adéquates pour amorcer le véritable développement. Ainsi les efforts devront être consacrés sur l'acquisition des infrastructures économiques notamment celles liées au réseau routier, fluvial, aérien, les moyens de communications qui favorisent les échanges commerciaux et l'intégration des populations situées aux différents coins et recoins du pays. Enfin celles liées à l'industries.

En ce qui concerne la coopération, chaque pays doit s'ouvrir vers ses voisins d'abord. En effet, depuis longtemps les Etats d'Afrique centrale ont favorisé la coopération avec les pays de l'Union Européenne au détriment des leurs voisins. Le manque de coopération intravertie a été à la base de beaucoup de conflits qui ont sévi cette sous-région. Plusieurs pays recèlent toutes sortes de richesses dont les autres ont grandement besoin pour le bien être et leur développement.

Vouloir en disposer seul ou favoriser la coopération et l'intravertie, c'est attiré sûrement des ennemis. Les autres chercheront à y accéder par la force. Il faut donc savoir partager en mettant sur pied une politique de coopération mutuelle avantageuse. Cette ouverture ne doit pas favoriser que les pays voisins mais s'élargir vers l'extérieur du continent en favorisant le partenariat.

Appel au partenariat

Le niveau actuel des économies africaines ne donne pas satisfaction aux besoins de ses populations ni à favoriser celles-ci à s'intégrer au marché mondial.

A cette phase du relancement des activités économiques et au vu des maigres moyens que disposent ces pays, l'appel au partenariat privé ou officiel externe est une des conditions favorables au monde contemporain à se développer.

Faire appel au partenariat consiste à faire un choix des personnes, aux institutions qui ont un réel pouvoir décisionnel, de l'influence et trouvent intérêt à s'engager dans le projet concernant la relance économique. Ces personnes (physiques ou morales) doivent subir qu'à travers ce projet, ils réalisent des gains, qui peuvent être autant symboliques que matériels et qui répondent à leurs besoins, à la vision qu'ils ont entièrement à eux-mêmes. A défaut de tels gains, il peut s'avérer très difficile d'amorcer ou de maintenir un projet partenarial. En somme ce qui est profitable au pays solliciteurs l'est aussi pour leurs partenariats extérieurs.

L'appel au partenariat vise aussi à renforcer les capacités de ressources humaines en ce qui concerne la gestion administrative et financière, la bonne gouvernance l'obtention de l'aide pour élaborer des programmes nationaux. L'essentiel du partenariat est de mettre sur pied une aide permettant aux africains de faire aboutir les projets qu'ils ont eux-mêmes entrepris.

Sur le plan socio-culturel

Nous disons que les pays d'Afrique Centrale sont les plus pauvres et très endettés sa population est la plus touchée et victimes de cette extrême pauvreté et ses conditions de vie reflète celles de leurs pays. Ainsi pour qu'il y est une véritable cohésion nationale, les Etats doivent améliorer les conditions des populations qui vivent dans l'extrême pauvreté notamment dans les domaines : d'emploi, médico-sanitaire, alimentaire, routes, transport, logement etc.

CHAPITRE 5. CONDITIONS D'UNE INTEGRATION EN AFRIQUE CENTRALE

La question qu'on peut se poser est celle de savoir pourquoi l'intégration est-elle conditionnée ?

En effet, après la colonisation est dans le souci de leur développement, les Etats d'Afrique centrale ont amorcé le processus d'intégration économique en mettant plusieurs organisations sous/régionales. Il sied de souligner que l'adhésion dans ce processus ne répondait à aucun critère objectif ce qui a vraisemblablement conduit à l'échec de ce processus. Compte tenu des résultats non escomptés de ce processus et dans le souci de faire réussir l'intégration enfin d'incorporer les marchés nationaux dans les marchés mondiaux, l'adhésion dans une organisation exige à ce que les pays puissent remplir certaines conditions pour une redémarrage crédible et objective.

Les conditions pour une intégration externe sont essentiellement d'ordre politique, l'élément capital est la volonté politique des Etats membres pour la réussite de celle-ci. Mais pourquoi la volonté politique est-elle exigée ? C'est par ce que les Etats sont jaloux de leurs souverainetés et de leurs indépendances

chèrement acquises disent-ils. Ils refusent de se soumettre ou à céder certaines attributions à une structure supranationale.

Ensuite nonobstant leur indépendance, l'Afrique Centrale est devenue une zone dans laquelle s'exercent les influences des puissances extérieures malgré leur souveraineté.

Preuve matérielle de la volonté politique. Pour la réussite d'une intégration sous-régionale, les Etats membres sont sensés prouver leur engagement par les preuves matérielles telles que la ratification des accords conclus de commun accords. En effet la volonté politique des Etats d'Afrique centrale de former des organisations régionales est unanime. Car elle est formellement consignée dans leurs constitutions respectives et réaffirmée avec force dans maintes déclarations politiques. Ainsi par exemple, les différentes constitutions de : Burundi du 13 mars 1992 déclare dans son préambule : considérant que les relations entre les peuples doivent être caractérisées par la paix, l'amitié et la coopération conformément à la charte des Nations Unies du 26 juin 1945 réaffirmant notre attachement à la cause de l'U.A conformément à la charte de l'OUA du 25 juin 1963,dans son article 172 dit ceci : « La république du Burundi peut créer avec d'autres Etats des organisations internationales de gestion ou de coordination commune et de libre coopération. Elle conclue des accords d'association ou de communauté avec d'autres Etats ». Cette volonté doit se matérialiser avec la création ou la mise en place d'une communauté en Afrique centrale.

Création d'une communauté sous-régionale.

Compte tenu des carences enregistrées dans le processus d'intégration économique par les organisations et les Etats concernés, et en conformité au principe qui exige que la « réalisation de tout processus de regroupement nécessite toujours la mise en place des institutions communes qui ont pour objectif

d'encourager l'intégration, nous proposons qu'il soit créée en Afrique centrale une communauté supranationale contrairement à d'autres organisations existantes (CEEAC, CEPGL), cette structure sera tributaire d'une partie de pouvoir (souveraineté) dans la prise de décisions de la part des Etats membres.

Cette communauté aura pour missions, celle de coordonner, d'harmoniser des politiques des Etats membres et assurera la réalisation des objectifs d'intégration sous-régionale et leur donnera la priorité sur les contingences nationales et imposera des sanctions en cas de non respect par les Etats composants. A sa qualité d'une structure supranationale, la communauté sera ramifiée en trois institutions ayant des aspects politiques, économiques et socioculturels.

Enfin la perspective de stratégie pour la sécurité comme le sixième et dernier chapitre de notre recherche. Le parcours de l'intégration en Afrique centrale a été à l'image de celui du continent même si le processus n'a pas été loin que dans d'autres sous-régions d'Afrique. En effet, l'Afrique s'est dotée dès les indépendances des organisations dont les résultats attendus sont appréciés différemment : mitigés, mi-figue, mi-raisin, douteux ou encore échec total. Ces résultats sont l'émanation d'ordre politique, économique, social.

Le fait de n'avoir pas tenu compte de ces problèmes, ces derniers ont produit des effets dévastateurs entre les pays membres dont les plus préoccupants sont des conflits armés qui sèment la désolation, l'insécurité et la méfiance quasi-totale.

Alors l'intégration ayant échouée en Afrique centrale que faudra-t-il faire ? Abandonner ce processus, construire des nouveaux regroupements ou impulser une nouvelle dynamique

aux regroupements existants ? Certes l'Afrique centrale éprouve beaucoup de difficultés qui freinent le processus de l'intégration. Mais ce n'est pas pour autant une raison de faire surseoir ce processus à l'ère de la mondialisation ou aucun Etat soit-il pilote ne peut évoluer seul en foutant aux pieds l'intégration régionale.

La sécurité et la paix constituent une priorité en Afrique centrale et condition essentielle pour le développement durable des autres conditions, ni toutes les autres conditions prises ensemble, ne sauraient être efficace. L'économie, la coopération, la santé aussi au niveau national que régional ne peuvent favoriser le développement durable tant qu'une paix et une sécurité réelles n'ont pas été préalablement instaurées.

Section 1. Evolution de la sécurité en Afrique centrale

Depuis les indépendances, les Etats de l'Afrique centrale ont connus des périodes de stabilité et de sécurité relative (1960–1990) d'une part et des crises politiques généralisées (1990–2005) d'autre part.

Sous-section 1. Stabilité et sécurité entre 1960 – 1990

Pendant les trente premières années de l'indépendance, le maintien de la sécurité combinait des ressources politiques intérieures et extérieures autour de trois piliers : l'arme autour du monolithique politique interne, l'intangibilité et la non ingérence au niveau interafricain et les alliances politico-militaire stratégiques à l'extérieur :

- Premier pilier monolithisme politique à l'intérieur au moyen de l'autoritarisme d'Etat de contenir la pression sociale et

politique, en gérant ainsi les facteurs d'insécurité par coercition militaire et la répression policière.

- Deuxième pilier était l'attachement à l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, et surtout sur l'affirmation de la non-ingérence dans les affaires au niveau interafricain. Les Etats se retranchaient derrière ce principe pour justifier le déficit de leur action collective en matière de sécurité.
- Troisième pilier consistait la capitalisation de la rente stratégique au plan international, qui récompassait les alliances politico idéologique entre les Etats de la sous-région et les grandes puissances. Elle se traduisait par le soutien économique et militaire des puissants alliés qui remédiaient ainsi les insuffisances internes conjoncturelles. Cette rente se manifestait par les aides financières importantes, par le soutien et l'assistance militaire sans faille de la part des alliées extérieures.

Sous-section 2. Implosion de l'insécurité entre 1990 – 2005

Dès le début des années 90, plus spécialement le 09 novembre 1989, la configuration du monde a changé avec la chute du mur de BERLIN symbole de la division du monde s'effondrait et qui a consacré la fin de guerre froide entre l'Est et l'Ouest.

La chute du mur de Berlin ne pouvait passer inaperçu dans les pays en voie de développement plus particulièrement ceux d'Afrique centrale qui ont fondé pendant trois décennies leur politique de sécurité sur coercition militaire, la répression policière et les alliances politico-militaire idéologique des grandes puissances.

Avec l'acquisition de la liberté de la population avec le processus de la démocratie a changé les modes d'expression de besoin de sécurité à la fin de la guerre froide.

En effet, privé pendant longtemps les libertés fondamentales et universelles, et la sécurité individuelle de nombreuses masses de la population en Afrique centrale ont trouvé l'opportunité de l'exprimer au mieux de revendiquer ses droits.. Étouffés par des régimes monolithiques.

Ne pouvant plus compter sur l'appui indéfectible des financements bilatéraux et rivés aux contraints de la conditionnalité des institutions financières multilatérales (I.F.M) et la rente stratégique au plan international qui récompensait les alliances politico idéologique entre les Etats Africains et les grandes puissances sur lesquels ces pays se sont adossés depuis 1960, s'ajoutant des obstacles liés à la capacité de ces Etats de répondre aux nouvelles dimensions du besoin de sécurité a plongé ces Etats dans un cycle de violence et d'insécurité tant au niveau interne (c'est le cas de la RDC, RUANDA, BURUNDI, TCHAD, CONGO) que sous-régional, c'est le cas des Etats de grands lacs. Devant cette insécurité presque généralisée il faut mettre en place des stratégies de sécurité et de paix.

Section II. Les stratégies de sécurité et de paix

Au seuil du troisième millénaire, on assiste en Afrique Centrale à une sorte d'implosion marquée par l'instabilité politique, des coups d'Etat, des guerres civiles, des conflits ethniques et frontaliers qui rendent cette sous-région vulnérable à la misère.

Nous référant à la civilisation négro-africaine qui ne se définit essentiellement en terme de dialogue, de compromis, de coexistence et de la paix, les Etats de la sous-région d'Afrique Centrale sont dans l'obligation de

saisit cette opportunité d'accalmie post-conflit observé grâce à l'assistance de la communauté international pour résoudre les différents problèmes de sécurité et de paix qui freinent leur épanouissement et les intégration S/R la voie de sortie serait la volonté politique régionale de mettre en place certaines stratégique, celles-ci sont de deux ordres : celle lié à l'établissement de paix et celle liée au maintien et la consolidation d'une paix durable.

§1. Les Stratégies pour le rétablissement de sécurité de paix.

En dépit de la multiplicité des conflits Afrique centrale, qui sont à la base de violences qui sèment l'insécurité, le rétablissement de la paix pourrait se réaliser en recourant aux mécanismes autres que militaires, c'est-à-dire pacifiques entre acteurs concernés de la région.

Tout en reconnaissant à chaque Etat le droit de régler la question de sécurité interne, la solution la plus durable ne peut prouver que dans le cadre régional en accord avec les Etats voisins. Les Etat d'Afrique Centrale devraient s'engager au strict respect des buts et principes consacrés pas la charte de l'ONU et de l'UA, pas les traités instituant la CECA notamment :

- l'application de la politique de bon voisinage en respectant les normes internationales de la non ingérence des Etat dans les affaires intérieures des pays voisins ;
- le respect de la souveraineté et l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

§2. Stratégies pour le maintien de la consolidation de la paix

Un adage populaire dit : « qui veut la paix prépare la guerre ». Autrement dit, la paix n'a jamais été un acquis. Elle doit être entretenue à cause de son caractère fragile. A ce propos, l'évêque Marini Bodo déclarait : « La paix en Afrique Centrale est comparable à une rivière dont l'eau paraît limpide et claire, mais quand on jette une pierre ou que le vent agite l'eau, toute la vase du fond remonte à la surface et révèle que le fond est encore boueux et sale ».

Les éléments concernant le rétablissement de paix au point précédent sont suffisants et nécessaires pour la restauration d'un climat serein entre Etats. Cependant, la situation reste fragile et les progrès sur la voie démocratique sont lents. Exception faite à quelques pays qui ont connus des lentes améliorations internes.

Généralement la mise en pratique du maintien et de la consolidation de la paix et de sécurité est un tissu de stratégies ou des mesures qui interviennent après le règlement des conflits. Pour asseoir la paix ainsi instaurée, la stratégie par excellence dans les relations internationales n'est autre que la coopération aux causes économiques, politique, socioculturelles ou encore humanitaire du problème.

Cette coopération peut être bilatérale ou multilatérale. La coopération post conflit devrait être pragmatique c'est-à-dire axée aux causes des problèmes et dans les domaines purement technique, sectorielle mais aussi intégratif qui suscitent à la fois l'intérêt étatique que sous-régional.

Après l'instauration de sécurité, de paix et la mise en place des mécanismes de la consolidation de celles-ci, les Etats doivent signer un certains nombres d'accord ou des pactes les liants notamment :

- Le traité de non régression et de la défense commune, la mise en place d'un cadre sous-régional de sécurité pour la prévention, la gestion et le règlement pacifique des conflits, combattre toute idéologie des politiques et pratiques discriminatoires et toute actes de génocide.

Enfin, mettre en place un comité inter-ministériel de suivi et d'évaluation périodique en collaboration avec l'ONU, l'Union Européenne et l'Union africaine.

CONCLUSION

L'intégration est un processus graduel qui ne se fera jamais d'un clin d'œil. Pour y parvenir il faut remplir un certain nombre de préalables tant au niveau interne et externe s'il y a la bonne volonté politique, on peut y parvenir.

Après avoir présenté d'une manière laconique l'essentiel de notre travail, il nous reste plus qu'à nous mettre à votre entière disposition en nous prêtant à vos remarques, questions de précision ou l'éclaircissement ainsi qu'aux orientations que vous voudriez bien nous donner à l'issue de cet exercice intellectuel, en vue d'améliorer nos futures travaux de recherche.

Je vous remercie sincèrement.

KIBULU MIKA Michel
Tél. : 099130798